

A mon avis, nous pourrions avoir un Livre vert et un comité qui ferait un examen des plus soignés et des plus sérieux des faits et des recommandations concernant la nouvelle loi. En ce qui me concerne, si une telle proposition était faite—et le présent gouvernement semble être friand de livres verts—je ferais certainement l'impossible pour faciliter une telle enquête.

Si cela se faisait, et qu'une nouvelle loi était adoptée, je proposerais la création d'un petit comité permanent qui s'occuperait de problèmes d'immigration, assurerait ainsi une liaison constante entre le gouvernement et les députés agissant comme représentants et protecteurs du peuple ou des gens qui ont des problèmes d'immigration, et susciterait un débat continu à la Chambre, laquelle est mieux qualifiée que n'importe quel autre organisme pour traiter des problèmes d'immigration et réviser et modifier les règlements de temps à autre. Si le ministre, comme il l'a indiqué antérieurement, était prêt à faire quelque chose du genre, je collaborerais certainement beaucoup avec lui pour essayer de la mettre en œuvre.

Je vais tout simplement terminer en appuyant ce que le député de St. Paul's (M. Atkey) a dit concernant la loi sur les textes réglementaires. Il y a eu infraction flagrante de la loi sur les textes réglementaires non seulement en ce qui a trait à l'article mentionné par le député, mais en ce qui a trait aussi à l'article qui stipule qu'en examinant un texte parlementaire, le sous-ministre de la Justice doit voir à ce qu'il n'outrepasse pas constitutionnellement les droits existants. Une loi rétroactive a toujours cet effet.

M. l'Orateur adjoint: Je crois que le député de Richmond veut invoquer le Règlement.

[Français]

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler à l'honorable député qui a maintenant la parole que s'il désire voir le bill adopté ce soir, il ne lui reste que 30 secondes pour terminer ses remarques.

[Traduction]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, cette question ne regarde que moi et la Chambre. Je crains que les remarques du député ne contribuent pas tellement à faciliter l'adoption du projet de loi. Je me suis engagé à le faire adopter demain. Le député a eu toutes les chances d'apporter sa contribution s'il souhaitait le faire. Je ne crois pas qu'il aide à l'adoption de cette mesure législative par ses remarques ineptes. Monsieur l'Orateur, je déclare qu'il est 10 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

Ajournement

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES—LE PROJET D'OLÉODUC DU MACKENZIE—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION RELATIVE AUX DÉMARCHES DES ÉTATS-UNIS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je souhaite m'adresser à la Chambre pendant quelques instants ce soir au sujet d'une question dont nous avons beaucoup entendu parler au cours des derniers jours, savoir la situation épouvantable qui compromet tout espoir de voir le Canada empêcher les pétroliers de se déplacer le long des côtes de la Colombie-Britannique par suite de l'exécution du projet d'oléoduc en Alaska.

En 1971, la Chambre demandait au gouvernement des États-Unis d'envoyer une note officielle au gouvernement des États-Unis parce qu'elle avait décidé de s'opposer au transport de pétrole le long de la côte ouest. Je rappelle à la Chambre que depuis ce jour les ministériels nous ont constamment assurés qu'ils font tout leur possible pour que cet itinéraire de pétroliers soit abandonné.

● (2200)

Nous connaissons tous les événements de ces derniers jours. Nous savons tous que le Sénat a adopté un bill ignorant toute considération écologique et autres afin de faire progresser l'adoption de cet itinéraire de pétroliers. L'un des membres les plus virulents du parti libéral à s'opposer à cet itinéraire est l'ancien député de Esquimalt-Saanich, M. David Anderson, actuellement chef du parti libéral en Colombie-Britannique. Tous les députés savent que pendant très longtemps, et ainsi qu'il continue de le faire depuis qu'il a quitté la politique fédérale, il a vigoureusement combattu cet itinéraire de pétroliers.

Apparemment admiratif du travail qu'il effectuait en Colombie-Britannique, le premier ministre (P. E. Trudeau), comme en fait foi la page 1835 du *hansard* du 2 mars 1973, me répondait à une question que je lui posais sur la situation relative à ce projet d'itinéraire. Après m'avoir dit qu'il s'intéressait à mes tardives inquiétudes—ce qui semble passablement amusant étant donné que je viens de la côte ouest dont les habitants n'éprouvent aucune inquiétude tardive à l'égard de cet itinéraire mais des inquiétudes très réelles—il déclara:

Bien entendu, le député sait que le chef libéral en Colombie-Britannique est l'auteur de la tournure très heureuses des événements dans ce domaine.

J'ignore à quelle tournure très heureuse des événements le premier ministre faisait allusion dans cette réponse mais je puis vous dire qu'actuellement la tournure est malheureuse. Je rappelle à la Chambre que d'après le numéro du 16 juillet 1973 du *Sun* de Vancouver, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), évoquant la proposition du chef du parti libéral en Colombie-Britannique d'essayer d'utiliser l'itinéraire du Mackenzie comme toute dernière solution admissible pour éviter les pétroliers, déclara à des délégués:

... que ce qu'a dit Anderson n'était que du bluff...

Nous avons donc le leader libéral provincial qui fait de son mieux dans la Colombie-Britannique et en même temps le ministre fédéral qui dit aux gens de cette province qu'il ne fait que du bluff. Dans le même numéro du *Sun* de Vancouver on parle également du ministre de l'Environnement (M. Davis) qui est intervenu dans le débat ces derniers mois, dans les termes suivants: